

II. Critères à satisfaire pour un traitement en milieu hospitalier

Remarques introductives

L'astérisque (*) qui suit le code CIM-10 dans la dernière colonne du tableau signifie que tous les codes CIM-10 débutant avec cette racine (= lettre et numéro avant l'astérisque) sont concernés par la réglementation définie dans la ligne.

Un cercle (°) signifie que ce critère a été adapté spécifiquement au groupe d'intervention mentionné. Il est précisé et présenté *en italique* sous « 2. Critères d'exception spécifiques à une intervention ».

1. Critères d'exception généraux

N°	Catégorie	Critère	Référence selon les données standard de MedStat ⁸ (classification CIM-10-GM, version 2024 ⁹ , âge)	Critère non applicable aux interventions suivantes
Âge				
1.1	Enfant	≤ 3 ans	Âge	
1.2		Traitement post-opératoire par opiacés et ≤ 18 ans	Âge	
Comorbidité somatique sévère ou instable				
2.1	Malformations	Malformations congénitales de l'appareil circulatoire ou respiratoire	Q20*–Q34*	
3.1	Système circulatoire	Insuffisance ventriculaire; NYHA > II	I50.13; I50.14; I50.04 !; I50.05 !	Examens cardiologiques°
3.2		Hypertension artérielle incontrôlée > 160 mmHg systolique	non codé	
4.1	Problème broncho-pulmonaire, seulement en cas d'anesthésie générale	BPCO GOLD > II	J44*, cinquième position -0 ou -1	
4.2		Asthme instable ou exacerbé	J45*, cinquième position -2, -4	
4.3		Syndrome d'apnée obstructive du sommeil, SAOS avec IAH ≥ 15 et pas de CPAP possible à domicile	non codé	
4.4		Oxygénothérapie de longue durée	non codé	
5.1	Anomalies de la coagulation	Anomalies de la coagulation, purpura et autres affections hémorragiques	D65*–69*, à l'exception de D68.5	
5.2		Traitement médical anticoagulant	Z92.1	Cataracte, PTA°, Examens cardiologiques°
5.3	Anticoagulation	Double antiagrégation plaquettaire	non codé	Cataracte, PTA°, Examens cardiologiques°

8 La statistique médicale des hôpitaux peut être consultée à l'adresse suivante : www.statistique.admin.ch > Statistiques > Santé > Enquêtes > Statistique médicale des hôpitaux.

9 La classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10^e révision, German Modification, version 2024 (CIM-10-GM, version 2024) peut être consultée à l'adresse suivante : www.statistique.admin.ch > Statistiques > Santé > Nomenclatures > Classifications et codage médicaux > Instruments pour le codage médical > CIM-10-GM.

N°	Catégorie	Critère	Référence selon les données standard de MedStat ⁸ (classification CIM-10-GM, version 2024 ⁹ , âge)	Critère non applicable aux interventions suivantes
6.1	Insuffisance rénale	Insuffisance rénale, stade > 3b L'insuffisance rénale chronique de stade 5 nécessitant une dialyse ne justifie pas en soi un séjour.	N18.4 ; N18.8	
6.2		Allergie aux produits de contraste Une première exposition sans complications rend ce critère caduc.	non codé	
7.1	Métabolisme	Diabète sucré difficile à réguler, Instable ou HbA1c > 8 %	non codé	
7.2		Obésité (IMC ≥ 40) (chez les enfants: > 97 ^e percentile)	E66*, cinquième position -4, -5 ; -6 ; -7 ou -8	Cataracte, Chirurgie de la main, Examens cardiologiques ^o , PTA ^o , ESWL ^o
7.3		Malnutrition / cachexie (adultes : IMC < 17,5; chez les enfants: PYMS-Score ≥ 3 et définition des stades de la malnutrition chez les enfants selon le manuel de codage ¹⁰)	E40*–E46*, à l'exception de E44.1; R63.6, R64;	
7.4		Anomalies sévères du métabolisme	E70*–E72*; E74*–E77*; E80*; E84*; E85*	
9.1	Psychisme	Dépendances (alcool, médicaments, drogue) avec complications	F10*–19*, quatrième position -0, -3, -4, -5 ou -6	
9.2		Troubles mentaux sévères et instables, qui rendent impossible le suivi du traitement après une intervention ambulatoire	non codé	
Autres facteurs				
90		Besoin d'une surveillance permanente	Z74.3	
92		Aucun interlocuteur, ou personne d'encadrement, compétent ¹¹ et majeur à domicile ou disponible par téléphone et à proximité pendant les 24 heures suivant l'intervention	non codé	Examens cardiologiques ^o , Pacemaker ^o , PTA ^o
93		Aucune possibilité de transport jusqu'au domicile après l'intervention ou à nouveau vers un hôpital, y c. le taxi	non codé	
94		Temps de parcours de > 60 min jusqu'à un hôpital disposant d'un service d'urgence permanent et de l'unité spécialisée correspondante	non codé	Examens cardiologiques ^o , Pacemaker ^o , PTA ^o

¹⁰ Manuel de codage médical, BFS, version 2026, annexe : Malnutrition, définition des stades de la malnutrition dans l'annexe. Peut être consultée à l'adresse suivante : www.statistique.admin.ch > Statistiques > Santé > Nomenclatures > Classifications et codage médicaux > Instruments pour le codage médical.

¹¹ Compétent au sens où cette personne peut, au besoin, soutenir le patient de manière appropriée pour demander l'aide nécessaire (p. ex. passer un appel, l'accompagner jusqu'au taxi, etc.).

2. Critères d'exception spécifiques à une intervention

N°	Intervention concernée	Critère	Référence selon les données standard de MedStat (code CHOP, version 2026 ^{Fehler!} Textmarke nicht definiert. ; classification CIM-10-GM, version 2024)
Appareil locomoteur			
BA1	Interventions sur l'appareil locomoteur	État selon SDRC (syndrome douloureux régional complexe)	CIM-10 : G90.5* ; G90.6*, G90.7
BH1	Chirurgie de la main en général	Greffes du lambeau pédiculé	
BH2		AMO combiné au radius/cubitus ou dans le tiers proximal du bras	
BH3		Récidive du tunnel carpien (SCC)	
BH5	Chirurgie de la main, maladie de Dupuytren	> 2 brides (CHOP 00.9C.12 ; 00.9C.13 ; 00.9C.14)	
BH6		> 2 articulations	
BH7		Technique des lambeaux > 10 cm ²	
BH8		Opérations récidives de la maladie de Dupuytren	
BF1	Chirurgie du pied	Greffes du lambeau pédiculé	
BF2		AMO pour les fractures articulaires complexes (talus, calcanéum, fractures du pilon tibial).	
BF3		Interventions multiples en un temps sur 3 rayons des orteils ou plus sur un côté	CHOP : 00.9C.22; 00.9C.23; 00.9C.24)
BF4		Pied diabétique avec polyneuropathie	
BF5		Réopération	CHOP : 00.99.11
BF6		Personnes qui, en raison de leur état de santé, ont besoin de soins de transition post-opératoires	
BF7	Chirurgie du pied, névrome de Morton	Interventions (excision ou avulsion de nerf) non destinées à traiter un névrome de Morton (au pied)	
BO1	AMO	AMO au niveau de l'omoplate, des côtes et/ou du sternum	
BO2		AMO combiné au radius/cubitus ou dans le tiers proximal du bras	
BO3		AMO pour les fractures articulaires complexes (talus, calcanéum, fractures du pilon tibial) ou après reconstruction importante des tissus mous	
BO4		AMO de clous intramédullaires (pas d'embrochage !)	
BE1	Chirurgie du coude	Réopération	CHOP : 00.99.11
BE2		Reconstructions (y c. après un traumatisme aigu)	
BE3		Interventions sur une zone opératoire présentant une inflammation aiguë	
BE4	Chirurgie du coude, SUS	Interventions (lyse d'adhérences ou décompression) autres que la décompression pour le syndrome du sillon cubital	

N°	Intervention concernée	Critère	Référence selon les données standard de MedStat (code CHOP, version 2026 ^{Fehler!} Textmarke nicht definiert. ; classification CIM-10-GM, version 2024)
----	------------------------	---------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cardiologie

KD1	Examens cardiologiques	Insuffisance ventriculaire FE < 40 % et NYHA > II	
KD2		Triple anti agrégation plaquettaire	
KD3		IMC > 35	CIM-10 : E66*, cinquième position -1, -4, -5, -6, -7 ou -8
KD4		Aucune personne de contact ou de référence compétente ¹¹ et majeure dans le même ménage pendant les 24 heures suivant l'opération	
KD5		Temps de trajet de > 30 min jusqu'à un hôpital disposant d'un service d'urgence permanent et d'unité spécialisée correspondante	
KD6		Traitement anticoagulant périopératoire nécessaire (avec des doses supérieures à celles du traitement prophylactique des thromboembolies veineuses)	
KH1	Pacemaker (y c. remplacement)	IMC > 35	CIM-10 : E66*, cinquième position -1, -4, -5, -6, -7 ou -8
KH2		Aucune personne de contact ou de référence compétente ¹¹ et majeure dans le même ménage pendant les 24 heures suivant l'opération	
KH3		Temps de trajet de > 30 min jusqu'à un hôpital disposant d'un service d'urgence permanent et d'une unité spécialisée correspondante	

Vaisseaux

GV1	Opérations des varices, Crossectomie	Interventions bilatérales	
GP1	PTA	Trithérapie anti agrégation plaquettaire	
GP2		Traitement anticoagulant périopératoire nécessaire (avec des doses supérieures à celles du traitement prophylactique des thromboembolies veineuses)	
GP3		IMC > 35	CIM-10 : E66*, cinquième position -1, -4, -5, -6, -7 ou -8
GP4		Aucune personne de contact ou de référence compétente ¹¹ et majeure dans le même ménage pendant les 24 heures suivant l'opération	
GP5		Temps de trajet de > 30 min jusqu'à un hôpital disposant d'un service d'urgence permanent et d'une unité spécialisée correspondante	
GP6		Réalisation d'accès vasculaires artériels multiples (>1)	
GP7		Interventions dans la zone artérielle de l'aorte et des vaisseaux viscéraux, ou intervention de recanalisation dans toutes les sections vasculaires	
GP8		Intervention suite à une complication au point de ponction	
GP9		Accès via cathéter à ballonnet >6F	
GP12		En complément au point 6.1 Insuffisance rénale (critères d'exception généraux) :	

N°	Intervention concernée	Critère	Référence selon les données standard de MedStat (code CHOP, version 2026 ^{Fehler!} Textmarke nicht definiert. ; classification CIM-10-GM, version 2024)
		<i>Insuffisance rénale avec DFG de 30-60 ml/min combinée à une insuffisance cardiaque NYHA ≥ II</i>	<i>CIM-10 : N 18.3 et I50.12; I50.13; I50.14</i>
GP13		Ischémie des extrémités Fontaine III ou IV	CIM-10 : I70.23 ; I70.24
GP14		Système de fermeture non utilisable (sur la base résultats du scanner ou de l'échographie)	
Chirurgie générale et viscérale			
CL1	Hernie inguinale	Interventions bilatérales	
CL2		Réopération en cas de récurrence	CHOP : 00.99.11
CN1	Hernie ombilicale	Opération laparoscopique	
CN2		Implantation de membrane/filet	
CA1	Fistulotomie anale	Fermeture par lambeau ou implant	
CA2		Morbus Crohn	CIM-10 : K50.1; K50.82
Gynécologie			
GU1	Curetage (de l'utérus) (par aspiration)	Après un accouchement	
Urologie			
UE1	ESWL	<i>IMC < 18,5 ou > 30</i>	<i>CIM-10 : E66*, cinquième position -1, -4, -5, -6, -7, -8 ou -9</i>
UE2		Calcul infectieux (calcul sur pyélonéphrite obstructive ou sur infections récurrentes avec uricuit positif au même germe)	